

FRÉDÉRIC BASTIAT

ET LA LUTTE CONTRE LE SOCIALISME *

« Je passe ma vie à combattre le *socialisme* »
Frédéric Bastiat, « A MM. Tonnelier, Degos,
Bergeron, Camors, Dubroca, Pomedé, Favret,
etc. » in *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*,
Guillaumin, t. I, 2^e éd., 1862, p. 508.

Une tradition insistante, même au sein de la famille libérale, considère Frédéric Bastiat comme un aimable vulgarisateur. Certes, elle lui reconnaît des qualités. Hayek le qualifie de « publiciste de génie »¹. Schumpeter avance que « son nom aurait pu passer à la postérité comme celui du journaliste économique le plus brillant qui eût jamais existé »². Mais c'est aussitôt pour en diminuer les mérites. Hayek distingue les écrits polémiques du Français, les plus importants, de son seul écrit théorique, qui ne satisfait pas les professionnels. Schumpeter affirme que loin d'être un mauvais théoricien, Bastiat ne fut pas un théoricien. Or, cette opinion, lancée à l'emporte-pièce, est erronée.

Il est vrai que Bastiat lui-même a pu induire en erreur ses interprètes. S'il a rejeté en mainte occasion l'insulte de « théoricien » qui lui fut accolée par ses contemporains, il n'a pas manqué de faire usage du terme comme synonyme d'« utopiste » ou d'« organisateur » de la société. Il est vrai aussi que, hormis son ouvrage inachevé sur les

* Cet article est tiré d'une conférence prononcée au CEVIPOF le 9 mai 2006 dans le cadre du séminaire d'histoire des idées politiques en Europe organisé par MM. Alain Laquièze, professeur de droit public à l'Université Paris III, et Lucien Jaume, directeur de recherche au C.N.R.S.. Ce séminaire a eu pour thème lors de l'année 2005-2006 « Le libéralisme et le socialisme dans leur histoire : textes et controverses ».

1. Friedrich A. Hayek, *Introduction à Frédéric Bastiat, Selected Essays on Political Economy*, George B. de Huszar (éd.), Irvington-on-Hudson, N.Y., The Foundation for Economic Education, 1995, p. I.1.

2. Joseph A. Schumpeter, *Histoire de l'analyse économique. II L'âge classique (1790 à 1870)*, trad. Jean-Claude Casanova (dir.), Gallimard, 1983, p. 169.

Harmonies économiques, le polémiste qu'il était n'a combattu que par le truchement de discours et surtout de pamphlets. Or, ceux-ci appartiennent à un genre mineur de la littérature. Il est vrai encore que le style trop limpide de Bastiat l'a desservi : aux yeux de certains, ce qui est simple est faux et ce qui est compliqué est incompréhensible.... Il est vrai également que Bastiat est catalogué comme économiste. Il appartenait, selon ses propres termes, à l'école économiste, *i.e.* libérale, alors que la tâche des libéraux s'est depuis compliquée. Hayek relève avec humour que Bastiat se battait du côté des économistes contre les croyances populaires exploitées par certains, alors qu'aujourd'hui les erreurs sont propagées par une école d'économistes influents avec un jargon largement incompréhensible au commun des mortels...³ Il est vrai enfin que ses pamphlets, à l'image des *Sophismes économiques*, ont une visée négative : débusquer les préjugés néfastes, dénicher les erreurs.

Pourtant, si le lecteur s'en tenait à ce constat, il ferait montre d'injustice à l'égard de Bastiat. D'abord, celui-ci ne s'est pas borné à utiliser des armes « négatives », ou plus exactement le négatif n'est pas seulement destructeur : « détruire une erreur c'est édifier la vérité contraire » (SE, p. 4)⁴. Ensuite et surtout, la distinction entre théorie et pratique verse dans la superficialité. La théorie n'est que l'expérience méthodiquement exposée (SLA, p. 455), elle n'est autre chose que la pratique expliquée (SE, p. 85). D'ailleurs, le libéralisme se fonde sur l'observation, et non pas, comme le socialisme, sur l'imagination. Enfin, et ce dernier point est directement lié au précédent, le socialisme apparaît aux yeux de Bastiat comme un « corps de doc-

3. Friedrich A. Hayek, *Introduction* à Frédéric Bastiat, *op. cit.*, p. I.5.

4. Toutes les références à Frédéric Bastiat dans le corps du texte renvoient à ses *Œuvres complètes* parues chez Guillaumin en sept tomes et selon les abréviations utilisées entre parenthèses :

- t. I, 2^e éd., 1862 : « Un économiste à M. de la Lamartine, à l'occasion de son écrit intitulé : *Du droit au travail* », 1845 (UE) ; « Sur l'ouvrage de M. Dunoyer. *De la liberté du travail*. Ébauche inédite » (1845) (SL) ; « De la répartition des richesses. Par M. Vidal », 1846 (DL) ; « Seconde lettre à M. de Lamartine », 1846 (SLA) ; « A MM. les électeurs de l'arrondissement de Saint-Séver (1846) » (AML) ; « De la réforme parlementaire (1846). A M. Larnac, député des Landes » (DLR) ; « A MM. Tonnelier, Degos, Bergeron, Camors, Dubroca, Pomedé, Favret, etc. », 1849 (AMI) ;
- t. II, 2^e éd., 1862 : « Du communisme », 27 juin 1847 (DC) ;
- t. IV, 2^e éd., 1863 : *Sophismes économiques*, première série, 1845 & deuxième série, 1848 (SE) ; *Propriété et Loi*, 1848 (PL) ; *Justice et Fraternité*, 1848 (JF) ; *L'Etat*, 1848, (E) ; *La Loi*, 1850 (L) ; *Propriété et Spoliation*, 1848 (PS) ; *Baccalauréat et Socialisme* (BC) ; *Protectionnisme et Communisme*, 1849 (PC) ;
- t. V, 2^e éd., 1863 : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas* (CQ) ; *Spoliation et Loi*, 1850 (SEL) ;
- t. VI, 4^e éd., 1862 : *Harmonies Économiques* (HE) ;
- t. VII, 1864 : « Individualisme et Fraternité » (IF).

trine ». Dès lors, demande-t-il, « Quelle guerre voulez-vous lui faire, si ce n'est une guerre de doctrine ? » (L, p. 355). La périphrase est remarquable car jamais il n'utilise de thématique guerrière. Celle-ci est le monopole des critiques du libéralisme qui conçoivent la société comme un champ de bataille et qui, paradoxalement, œuvrent aux conflits.

Ainsi Bastiat fut-il non seulement un théoricien, mais un grand théoricien, le dernier du libéralisme français. C'est parce que les principes sont inébranlables que les applications sont brillantes : « il n'y a de puissance que dans les principes ; eux seuls sont le flambeau des intelligences, le point de ralliement des convictions égarées » (PL, p. 294). Bastiat mérite peut-être plus que Benjamin Constant, son illustre prédécesseur, l'épithète de « libéral pur ». Il fut certes économiste, mais il fut beaucoup plus que cela. Héraut de l'« économie politique », il sut avant Hayek qu'un bon économiste est plus qu'un économiste.... C'est peut-être parce qu'il fut le critique le plus acerbe du socialisme qu'il est tombé dans l'oubli. Les détracteurs français du socialisme ont en réalité accepté les prémisses de cette idéologie et, par là, signé leur perte. Certes, il était courageux, pour ne pas dire suicidaire, de relever les conséquences néfastes du socialisme. Mais ces intellectuels ont laissé dans l'ombre et finalement abandonné les principes. Dès lors, le combat intellectuel était perdu. Or, Bastiat avait lucidement compris que la seule lutte qui valait était un combat de principes et que, pour espérer vaincre, il fallait que les libéraux fussent impeccables sur ce terrain. Il n'est dès lors guère surprenant que le Landais ait été le maître à penser des hommes politiques libéraux à partir des années 1970, à commencer par Margaret Thatcher et Ronald Reagan, et que son œuvre ait inondé les pays libérés du « socialisme réel » à la fin du xx^e siècle.

La pensée de Bastiat peut être ainsi quintessenciée : la lutte contre le socialisme. Le contexte l'explique : la France des années 1840 est le terreau de cette idéologie, dont les thèmes se déclinent à l'infini. Tous les pamphlets de Bastiat ont en ligne de mire un doctrinaire socialiste : *Individualisme et Fraternité, Propriété et Loi* croisent le fer avec Louis Blanc ; *Propriété et Spoliation* Victor Considérant ; *Justice et Fraternité*, Pierre Leroux ; *Capital et Rente*, Pierre-Joseph Proudhon. *L'État* vise le Manifeste montagnard. *La Loi*, son dernier pamphlet, combat tous les constructivismes depuis le xvii^e jusqu'aux socialistes du milieu du xix^e siècle. *Protectionnisme et Communisme* défie le Comité Mimerel et, au-delà des conservateurs, les idéologies les plus arbitraires.

En revanche, Bastiat, comme beaucoup de Français, ignore la pensée marxienne. Il lutte pied à pied contre toutes les écoles socialistes, françaises et anglaises, mais – et ceci apparaît fort regrettable – il délaisse la dernière et la plus dangereuse mouture du socialisme.

Un siècle avant Hayek, Bastiat décrit la pente fatale qui mène de l'interventionnisme étatique au totalitarisme. Protectionnisme, socialisme et communisme « ne sont qu'une seule et même plante, à trois périodes diverses de sa croissance » (I, p. 358). Tout tourne autour de la notion de spoliation. Encore faut-il s'entendre sur ce terme. Ce n'est pas la spoliation extra-légale qui inquiète Bastiat. Ce concept est légitime en ce sens que l'État a pour mission, et même pour unique mission, de lutter contre elle. En revanche, c'est la spoliation légale, *i.e.* la violation des droits individuels par l'État et plus précisément par le truchement de la loi, qui focalise l'attention du Landais. Cette spoliation recouvre trois catégories, liées paradoxalement de prime abord : le protectionnisme est la première et se caractérise par une spoliation partielle, réduite aux catégories privilégiées (I) ; le socialisme est la seconde et se caractérise par une spoliation déguisée, destinée aux catégories jusque-là défavorisées (II) ; enfin, le communisme est la troisième et se caractérise par une spoliation universelle, étendue à toute la société, phase et aboutissement ultimes du processus socialiste (III).

I – LA SPOLIATION PARTIELLE : LE PROTECTIONNISME

Ceux que Bastiat qualifie de « bourgeois » à son époque se distinguent par un antilibéralisme de tous les instants (A). Il va lui revenir de faire le lien entre le conservatisme et le socialisme : paradoxalement, le premier mène directement au second (B).

A – L'antilibéralisme bourgeois

Bastiat observe que les « bourgeois » sont profondément antilibéraux et qu'ils manifestent ainsi un conservatisme foncier (1°). Ce conservatisme trouve un exemple paradigmatique dans la défense acharnée du colonialisme qui fait horreur à Bastiat (2°).

1°) Le conservatisme foncier

L'étude de l'œuvre et de la vie de Bastiat permet de comprendre pour quelle raison le libéralisme se distingue tant de la droite

que de la gauche, et notamment pour quelles raisons la notion de « droite libérale » n'a aucun sens. Le Landais met en lumière l'égoïsme consubstantiel des conservateurs qui gouvernent la France.

Durant toute sa – brève – carrière politique, Bastiat a dû se défendre d'appartenir à tel ou tel camp, de « droite » comme de « gauche », des « extrêmes » comme du « centre »... Il lui a fallu rejeter l'épithète de socialiste qui lui avait été accolé au motif d'un rapprochement de ses votes avec ceux de l'extrême gauche. C'était oublier qu'il avait aussi mêlé sa voix à celles de la droite. Pour lui, l'opposition droite-gauche recouvre la lutte entre les pauvres et les riches. Une lutte biaisée car la droite et la gauche sont également méprisables. Celle-ci demande au profit des pauvres plus que ce qui est juste ; celle-là refuse aux pauvres même ce qui est juste. Dès lors, Bastiat explique qu'il a dû voter tantôt avec l'un de ces deux camps, tantôt avec l'autre. Il a joint sa voix à celles de la droite quand il s'est agi de résister aux débordements de fausses idées populaires ; à celles de la gauche, quand les légitimes griefs des pauvres ont été méconnus (AMT, p. 510). Il démontre ainsi que le libéralisme n'est ni de droite ni de gauche, pas plus qu'il n'est au centre : il appartient à une autre dimension. A la lutte des riches et des pauvres, il oppose le seul terrain qui vaille : celui de la justice (pp. 507-508). L'étude de la vie et de l'œuvre de Bastiat permet de démasquer une autre imposture : celle qui voudrait que le xix^e siècle français fût celui du libéralisme triomphant au pouvoir. En réalité, hormis les débordements vite réprimés de 1848, ce sont les conservateurs, les « bourgeois » écrit Bastiat, qui règnent en maître. Il n'est dès lors guère étonnant que le Landais éreinte le conservatisme au pouvoir (AML, pp. 461 s.). Où diable avez-vous vu que l'école économiste ou libérale gouverne en France, lance-t-il à Lamartine en 1845, « quand elle ne compte pas un seul organe, du moins avoué, au ministère ou au Parlement ? » (UE, p. 412). L'indépendance d'esprit dont témoigne Bastiat va se retrouver dans le traitement de la question coloniale.

2^o) *Le colonialisme honni*

L'œuvre de Bastiat fourmille en références au colonialisme honni (DLR, p. 489 ; E, pp. 328-335 & 337 ; PS, pp. 429 & 432 ; SE, p. 200 ; UE, p. 426). En effet, le colonialisme se conçoit comme l'une des manifestations de l'entrave à l'échange dont les effets ne laissent pas d'apparaître désastreux.

Bastiat est le promoteur du libre-échange, *i.e.* de la liberté, les deux termes étant selon lui synonymes. Le colonialisme et le protectionnisme sont deux aspects de la même théorie. Qu'il s'agisse de forcer les étrangers à acheter les services des nationaux ou bien d'empêcher les nationaux d'acheter aux étrangers, qu'il s'agisse de favoriser ou de restreindre l'échange, il s'agit toujours de l'entraver (SE, p. 87 ; HE, p. 105).

Le colonialisme viole le credo libéral. Le principe est inacceptable, les conséquences sont déplorables. Le colonialisme viole les droits individuels, que ce soit bien entendu des colonisés, mais aussi des nationaux, hormis une petite minorité de profiteurs. Bastiat proclame que « le système colonial est la plus funeste illusion qui ait jamais égaré le peuple » (AML, p. 475). Sa conséquence la plus notable est en effet l'accroissement du nombre des fonctionnaires (p. 476 ; HE, p. 105). Surtout, le protectionnisme annonce le socialisme.

B – Les origines du socialisme

La spoliation partielle qui définit le protectionnisme, se présente comme une course aux privilèges (1^o). Quoi qu'il s'en défende, le protectionnisme est, selon l'expression même de Bastiat, l'avant-coureur du socialisme (2^o).

1^o) La course aux privilèges

Une présentation aussi fausse que convenue fait du XIX^e siècle celui de l'Etat-gendarme. En fait, les prodromes de l'Etat-providence sont largement visibles. L'État intervient de manière multiforme et sa législation prohibitionniste croît.

Bastiat éreinte la « bourgeoisie » au pouvoir dans les années 1840, que ce soit sous la Monarchie de Juillet finissante ou, après quelques semaines tumultueuses, sous la II^e République. Il n'a pas de mots assez durs contre l'égoïsme de cette « classe » et contre sa bêtise, ou du moins son inconscience. Conformément aux principes fonciers du conservatisme, celle-ci n'hésite pas à se servir de l'État quand elle croit y trouver intérêt⁵. L'interventionnisme devient multiforme.

5. Bastiat anticipe la critique radicale du conservatisme opérée par Friedrich A. Hayek. Celui-ci, *La constitution de la liberté*, trad. Raoul Audouin & Jacques Garello avec la collab. de Guy Millière, Litec, 1994, annexe, "Pourquoi je ne suis pas un conservateur", p. 397, expose que « le conservateur ne voit rien à redire à l'usage de la contrainte ou au recours à l'arbitraire, dès lors que l'intention est de servir ce qu'il considère comme des buts louables. Il pense que si le gouvernement est aux mains de gens convenables, on ne

Cet interventionnisme est paradigmatique dans le cas où la « bourgeoisie » entend défendre ses positions commerciales. Il s'agit d'instaurer un tarif pour protéger les marchandises nationales, d'interdire totalement certains produits étrangers, en substance d'empêcher la libre-circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services.

2°) *L'avant-coureur du socialisme*

Bastiat explique un paradoxe. Il n'y a pas de rupture entre conservatisme et socialisme, entre défenseurs des privilégiés et ceux des pauvres, il y a continuité. Les conservateurs sont soumis à une alternative et le choix de la mauvaise branche ne pourra qu'aboutir à une généralisation de la spoliation.

Bastiat met en garde les catholiques conservateurs. Ceux-ci veulent empêcher les socialistes de faire irruption dans le Palais législatif et de confectionner les lois à leur gré. C'est une chimère. Tant que l'Assemblée nationale sera la « grande fabrique des lois », tant qu'elle légifèrera selon le principe de la spoliation légale, les socialistes voudront l'utiliser à leur profit et au profit de leur clientèle. Avec une remarquable prescience du mouvement de socialisation, Bastiat explique qu'un choix s'impose : celui de la spoliation, qu'elle soit partielle ou universelle, l'une menant à l'autre, ou celui de l'absence totale de spoliation (L, p. 356). Il exhorte donc les conservateurs à renoncer à leurs privilèges et à faire rentrer la loi dans ses attributions (PL, p. 296). Faute d'obtempérer, les conservateurs œuvreront à la généralisation de la spoliation.

Paradoxe : les conservateurs déclament contre le socialisme et le communisme, alors qu'ils sont socialistes ou communistes sans le savoir (HE, p. 120 ; SEL, p. 14) ! C'est qu'ils font le lit de ces idéologies. Ils s'effrayent du communisme alors qu'ils en ont déposé le germe (PL, p. 292). Socialistes et communistes vont simplement suivre leur exemple et le généraliser. Lorsque les conservateurs nivelent les fortunes par l'action des tarifs, votent des lois d'assistance, appellent à l'instruction gratuite, versent des primes d'encouragement, œuvrent à la centralisation, subventionnent la littérature et le théâtre, placent leur foi dans l'État, ils tombent dans le socialisme (BS, p. 479). Les conservateurs ont donné à penser que la propriété était une création de la loi (p. 480). Le principe demeure : prendre

doit pas l'entraver par des règles trop strictes. » Conséquemment, il est fautif d'apparier libéralisme et conservatisme.

législativement aux uns pour donner aux autres (PL, p. 295). Les prohibitionnistes ont demandé l'intervention de la loi pour équilibrer, pondérer et égaliser la richesse. Les socialistes et les communistes font de même : il ne s'agit plus de le faire par la douane, mais par d'autres institutions. En vertu de l'égalité, ils ont réclamé eux aussi le bénéfice de la loi pour niveler le bien-être (p. 292). La spoliation légale est en effet infinie. Elle ne se limite pas au protectionnisme, mais peut s'étendre à l'impôt progressif ou encore au « droit au travail » (L, pp. 355 & 361). Celui-ci constitue la suite logique du « droit au profit » lancé par les protectionnistes (CQ, p. 390). Par égoïsme, les conservateurs ont monopolisé les droits-créances. Ils ont inscrit leur principe sur le fronton du Palais législatif : « Quiconque acquiert ici quelque influence peut y obtenir sa part de *Spoliation légale* » (SEL, p. 10). En effet, souligne Bastiat avec verve, « Quand on veut jouir du bien d'autrui, ce n'est pas *en dépit*, c'est en *vertu* de la Loi qu'il faut agir, si l'on n'est pas un sot » (pp. 7-8). Les socialistes substituent entre autres le « droit au travail » au « droit au profit ». Mais le principe demeure : la loi reste « un instrument de rapine » par lequel chaque « classe » veut vivre et se développer aux dépens d'autrui (p. 10. Voir HE p. 116, UE, pp. 422 s. ; PS, pp. 394-398 ; PC, pp. 510-512, 524-525 & 539). « Vous différez des apôtres par le degré, mais vous êtes sur la même pente », assène Bastiat aux conservateurs (BS, p. 479). Le mécanisme se trouve décrit de manière adamantine dans *Spoliation et Loi*. Lorsque la loi devient spoliatrice, deux conséquences s'en suivent : chacun veut la faire et chacun veut la faire à son profit. Alors, la lutte s'établit partout, que ce soit au sein de l'Assemblée ou en dehors (SEL, p. 14). Avec la spoliation mise en place par les protectionnistes, la société se délite, la moralité s'évanouit, les haines s'enracinent (p. 7). La force publique se déconsidère puisqu'elle protège l'injustice au lieu de la combattre ; les consciences et les esprits sont pollués au point d'effacer les notions de la morale et de juste. Les luttes électorales acharnées provoquent des convulsions politiques qui mènent à des révolutions sans issue. *In fine*, la spoliation ruine la société et, ultime fléau, ouvre la porte aux multiples formes de socialisme et de communisme (pp. 7 & 14). En se généralisant, le protectionnisme se transmue en socialisme et, en dernier ressort, en communisme (PC, p. 505).

Bastiat anticipe Lénine : les « bourgeois » mettent en place le processus qui aboutira à leur perte.... Il applique implicitement la théorie toquevillienne des effets non intentionnels. Les privilégiés œuvrent à leur propre appauvrissement et préparent leur extermina-

tion. La spoliation était partielle lorsqu'elle était limitée au protectionnisme ; elle le demeure avec les socialistes, mais, au-delà des bons sentiments, de manière déguisée. La spoliation, jusqu'alors restreinte aux intérêts de la « bourgeoisie », est utilisée dans l'intérêt prétendu des « classes souffrantes » au nom de l'égalitarisme.

II – LA SPOLIATION DEGUISEE : LE SOCIALISME

Bastiat noircit page sur page pour combattre le socialisme. Sa critique est totale : elle s'attache non seulement aux fondements erronés du socialisme (A), mais encore à ses conséquences pernicieuses (B).

A – Les fondements erronés du socialisme

Pour reprendre une expression et un terme bien postérieurs à son œuvre, Bastiat décrit méticuleusement l'opium des intellectuels (1^o) et le constructivisme qui minent leur idéologie (2^o).

1^o L'opium des intellectuels

« Il y a trop de grands hommes dans le monde », dénonce Bastiat (L, p. 392). Ceux-ci sont les hommes politiques bien sûr, les têtes de l'administration, mais, au milieu du XIX^e siècle, dans l'ébullition révolutionnaire, ce sont les penseurs du politique. Un siècle avant Raymond Aron, Bastiat décrit par le menu l'« opium des intellectuels ». Perdu dans sa tour d'ivoire, le publiciste est frappé par le spectacle des inégalités, et par le contraste entre la pauvreté et l'opulence. Hélas ! le premier constat se trouve vicié par un second qui va hypothéquer le remède. Au lieu de se demander si le malheur ne provient pas des lois existantes, le publiciste s'en remet à de nouvelles lois. Au lieu de résoudre le mal, il va l'aggraver car l'élixir n'est qu'un concentré des maux existants (p. 361). Divisé dans moult chapelles, les intellectuels socialistes se réunissent autour de deux idées fondamentales : l'antagonisme des intérêts et le pessimisme originel.

Les socialistes croient profondément à l'inexorable antagonisme des intérêts (HE, p. 115). La différence avec les libéraux saute aux yeux. Ceux-ci se fondent sur l'harmonie des intérêts. Les socialistes, eux, sont conduits par la dialectique du naturel et de l'artificiel. Puisque, naturellement, les intérêts s'opposent, il convient, artificiellement, de les organiser (JF, p. 322). Autrement dit, les socialistes

cherchent la solution du problème social dans une organisation artificielle (HE, p. 4). Ils témoignent ainsi d'un double refus : refus de l'intérêt personnel, refus de l'harmonie dans la liberté.

Les socialistes condamnent le principe même de l'action humaine : l'intérêt personnel. Certes, ils voient juste lorsqu'ils considèrent que c'est l'intérêt qui provoque tous les maux, mais ils sont myopes parce qu'ils ne perçoivent pas que c'est l'intérêt qui entraîne aussi tous les bienfaits (p. 28). Leur but est d'étouffer, dans le cœur même de l'homme, le sentiment de l'intérêt (JF, p. 322). Leur logique abolit la complexité de l'être humain, et partant sa dignité. Puisque les tendances humaines sont essentiellement perverses, il convient de les redresser (HE, p. 115). Bastiat pointe ici l'une des nombreuses conséquences des socialistes : « Puisque les tendances naturelles de l'humanité sont assez mauvaises pour qu'on doive lui ôter sa liberté, comment se fait-il que les tendances des organisateurs soient bonnes ? » (L, p. 384). Il s'étonne des espérances que les socialistes fondent sur l'État. En effet, comment est-il possible de supposer la science et la prévoyance collectives après avoir posé l'imbécillité et l'imprévoyance individuelles (SE, p. 255) ?

Libéraux et socialistes partagent un but commun : l'harmonie. Mais leurs moyens diffèrent du tout au tout. Les premiers trouvent l'harmonie dans la liberté, dans « la nature des hommes et des choses » (JF, pp. 323-324). Les seconds la placent dans l'arbitraire, dans les combinaisons imposées par la loi. Autrement dit, les uns croient à l'harmonie naturelle, les autres à l'harmonie artificielle. Alors que leurs adversaires pensent que les intérêts sont harmoniques, les socialistes croient que le profit de l'un est le dommage de l'autre (HE, p. 110). Ils voient l'antagonisme partout : pauvres contre riches, ouvriers contre patrons (p. 4)... Bastiat décrit les effets opposés de ces deux maximes : gouvernement arbitraire et compliqué, négation de la liberté et de la propriété, antagonisme des « classes » et des peuples, d'une part ; gouvernement simple, respect de la dignité individuelle, liberté du travail et de l'échange, paix entre les nations, sécurité pour les personnes et les propriétés, d'autre part (p. 110). Les divergences proviennent des erreurs méthodologiques faites par les socialistes : ceux-ci développent des analyses superficielles et parcellaires. A l'image des mauvais économistes qui se contentent de ce qui se voit et qui ne pensent jamais à ce qui ne se voit pas, les socialistes se contentent des conséquences immédiates des phénomènes et ils ne voient du tout que la partie (JF, p. 324). Ils pensent à tort que les défauts de la société existante sont dus à la liberté, synonyme pour

tant de justice, autrement dit que le système de la liberté a été mis à l'épreuve et qu'il a failli (p. 314).

Quelles que soient leurs écoles, les socialistes se fondent sur un pessimisme originel. Il s'agit d'un pessimisme du présent car leur idéologie témoigne d'une indispensable haine de la société existante.

Bastiat se gausse des sombres tableaux qui emplissent les premières pages des livres socialistes (SL, p. 430). Ces derniers partent d'un constat : l'ampleur et l'importance des souffrances qui accablent le plus grand nombre des hommes (JF, p. 314). La société n'est pas seulement pauvre, misérable, injuste et inégalitaire ; elle se détériore sous l'empire des lois naturelles. La perfectibilité est inconnue des socialistes : les maux s'aggravent et ce présupposé permet de refaire le monde (SL, p. 430).

Les socialistes témoignent d'une haine de tous les instants à l'égard de la société existante. Cette haine est au demeurant logique : ils réservent leur amour pour la société qu'ils ont rêvée et construite (HE, pp. 4-5). Le procédé rhétorique ne laisse pas de doute. S'il s'agit de faire accepter, plus : d'imposer, un nouvel ordre social, il est indispensable de démontrer que l'ordre social actuel mérite d'être détruit. Il faut décrire sous le jour le plus sombre la société existante (pp. 27-28). Les socialistes usent alors des procédés les plus vils : il s'agit, fût-ce au mépris de la réalité historique, de broser le tableau d'un monde devenu infernal (p. 28). Sans craindre les anachronismes et les erreurs les plus grossières : les hommes seraient moins libres que sous l'Antiquité esclavagiste, plus pauvre que sous la féodalité, plus malheureux qu'ils ne l'auraient jamais été. Les socialistes vont jusqu'à rejeter le terme de civilisation, synonyme à leurs yeux d'anarchie, de désordre et d'injustice (SE, p. 148). A vrai dire, ils n'en comprennent pas les fondements.

2°) Le constructivisme

Bastiat consacre de nombreux développements à ceux qu'il nomme les « pétrisseurs de société » (BS, p. 457, n.1). Il anticipe de manière saisissante l'éreintement hayekien du constructivisme. Le socialisme imagine des « combinaisons artificielles » (SL, pp. 427-428) qui doivent soumettre l'humanité (HE, p. 37). Il se fonde sur deux hypothèses fondamentales et entend ainsi se présenter de la manière la plus séduisante qu'il soit.

Le socialisme s'appuie sur une double hypothèse : la société est issue d'un contrat social ; la législation est créatrice de droits.

Honnissant Rousseau, Bastiat affiche son anticontractualisme. La société n'est pas une création humaine, elle a été instituée par Dieu. En revanche, le socialisme a pour présupposé que la société n'est pas un état naturel et qu'elle a été créée par un contrat : le contrat social (BS, p. 452). Il part de l'idée que la société est un état contre nature (HE, p. 37).

Le second présupposé est une conséquence logique du premier : la loi crée des droits. Puisque la société est l'œuvre de l'homme et de la loi, c'est le législateur qui a ordonné tout ce qui peut exister dans cette société (JF, p. 299). Et s'il a créé, selon le parallélisme des formes, il peut changer ou détruire. Bastiat use d'une métaphore frappante pour décrire les rapports entre le législateur et l'humanité, celle du potier et de l'argile. Les socialistes entendent créer une société artificielle. Ce faisant, ils manipulent à leur gré la famille, le droit, l'humanité, la propriété.

Pour prospérer, le socialisme se fait séducteur. Il est optimiste pour l'avenir et, s'il l'est, c'est surtout parce qu'il entend établir la fraternité, une fraternité légale.

Si le pessimisme pour le présent est le lot des socialistes, leur optimisme pour l'avenir ne saurait être démenti. Celui-ci est à la mesure de celui-là. Deux mots illustrent cet optimisme : l'imagination et les expériences.

Une qualité ne saurait être déniée aux socialistes : leur fertile imagination. Alors que les libéraux observent, les socialistes imaginent. Alors que les premiers observent l'homme, les lois de son organisation et les rapports sociaux qui en résultent, les seconds imaginent d'abord une société de fantaisie et ensuite une humanité qui lui corresponde (HE, pp. 5-6). Les premiers procèdent de manière scientifique, les seconds par imagination. La société n'est plus un corps vivant dont il s'agit d'étudier les organes, mais « une matière inerte que le législateur soumet à un arrangement artificiel », une « matière à expériences » (UE, pp. 408-409). Les socialistes font des expériences, mais si le savant fait des expériences scientifiques sur des biens, ils font des expériences sociales sur des hommes. Ainsi, lors de la Révolution de 1848, les diverses écoles socialistes ont entendu faire des essais, avec tout l'arbitraire que cela suppose. Les essais pouvaient différer, le principe demeurerait : prendre aux uns pour donner aux autres (HE, pp. 114-115).

Le côté séducteur du socialisme renvoie à la notion de fraternité. Les libéraux demandent à la loi la justice universelle, ni plus ni moins (PL, p. 299). La loi doit être juste en jouant un rôle de garant : elle

garantit à chaque individu le « libre et inoffensif exercice de ses facultés » (L, p. 357). Pour les socialistes, la loi ne doit pas se borner à être juste, elle doit être encore fraternelle, philanthropique, elle doit réaliser le dogme de la fraternité (JF, p. 298), elle doit répandre sur la nation le bien-être, l'instruction et la moralité (L, p. 357). Hélas ! le « côté séduisant » du socialisme est, comme ses autres faces, trompeur. La fraternité légale est un miroir aux alouettes : la fraternité ne peut être que spontanée (JF, p. 301). C'est avec force habileté que le socialisme déguise ce qui n'est qu'une spoliation légale sous les atours de la fraternité, de la solidarité ou de l'organisation (L, p. 362). Entre la justice et la philanthropie, il faut choisir. Bastiat rappelle sa controverse avec l'un des hérauts du socialisme : « M. de Lamartine m'écrivait un jour : "Votre doctrine n'est que la moitié de mon programme ; vous en êtes resté à la Liberté, j'en suis à la Fraternité." Je lui répondis : "La seconde moitié de votre programme détruira la première" » (p. 357).

Bien avant Edouard Laboulaye et Yves Guyot ⁶, Bastiat ridicule les socialistes qui s'auto-proclament « hommes avancés » (CQ, pp. 360-361). Une nouvelle fois, Bastiat annonce la pensée hayekienne et sa charge contre le primitivisme socialiste ⁷. Le niveau des connaissances socialistes correspond à celui d'un siècle barbare, au surplus très reculé (p. 361). Le primitivisme socialiste est double : les fondements sont erronés et ils provoquent des conséquences désastreuses. Les socialistes ne sont pas seulement des ignares, ce sont des ignares dangereux : « l'imposture pour moyen, l'esclavage pour résultat » (HE, p. 37).

B – Les conséquences pernicieuses du socialisme

Bastiat, qui n'est pas utilitariste, se préoccupe plus des principes que des conséquences. Dans sa critique totale du socialisme, il ne se borne pas pour autant à vitupérer les fondements erronés du socialisme, il décortique ses conséquences pernicieuses. Celles-ci sont

6. Edouard Laboulaye, *L'Etat et ses limites*, Charpentier, 1863, p. 45, puis Yves Guyot, *La tyrannie socialiste*, 1893, in *Id.*, *La tyrannie collectiviste*, Les Belles Lettres, 2005, p. 128, se gaussent des socialistes qui se prétendent « avancés ».

7. Friedrich A. Hayek, *Droit, législation et liberté. Une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique. Volume 3. L'ordre politique d'un peuple libre*, trad. Raoul Audouin, P.U.F., 1983, p. 203, écrit que « le socialisme tout entier est un produit de la résurgence des instincts primitifs (...) ». Yves Guyot, *La tyrannie socialiste in Id.*, *op. cit.*, pp. 22-23, avait déjà accusé les socialistes d'« atavisme social ». V. pp. 45, 115 & 128.

doubles : le socialisme pervertit la loi (1°) et il établit le despotisme (2°).

1° La perversion de la loi

Bastiat explique qu'il existe trois régions pour l'humanité. La région inférieure, *i.e.* la spoliation ; la région supérieure, *i.e.* la charité ; la région intermédiaire, *i.e.* la justice (JF, p. 326, n.1, note de 1850). La justice est le domaine de la loi bien entendue : « l'organisation collective du droit individuel de légitime défense » (L, p. 343). Malheureusement, la loi s'est pervertie, et ce sous une double influence : l'égoïsme inintelligent et la fausse philanthropie (p. 345). Elle s'est convertie en un instrument de spoliation. Jusqu'alors, elle n'avait d'autre objet que de lutter contre la spoliation extra-légale : le vol, le crime, la violence, etc.. Les conservateurs s'en sont emparé à leur profit. Les « classes déshéritées » auraient pu délivrer la société de la spoliation légale, mais elles ont préféré organiser un système de représailles (p. 347). Le socialisme se définit d'ailleurs comme la spoliation légale : il a généralisé la spoliation sous prétexte de l'organiser (p. 355).

Le socialisme commet une double erreur : il encense l'État et il établit la prépondérance du politique.

Le socialisme présente le travers du holisme en personnifiant l'État. De plus, il confond coupablement gouvernement et société.

Bastiat dénonce la mystification constituée par la « personnification de l'État », une mystification grosse de dangers, notamment révolutionnaires (E, p. 334 ; JF, p. 315). En bon individualiste méthodologique, il ne comprend guère comment l'État peut être ainsi conçu et magnifié. L'État, cet « intermédiaire parasite et dévorant », n'est jamais qu'un ensemble d'individus qui représente des individus (p. 315). Bastiat observe que les socialistes divisent l'humanité en deux parties : l'État, organisme infaillible « dénué de tout sentiment de personnalité » ; le peuple (IF, pp. 337-338). Il décortique l'État comme le ferait un adepte de l'École des choix publics. En effet, les socialistes partagent une conception mythique et naïve de l'État. Ils le conçoivent comme un être existant par lui-même, possédant des richesses inépuisables, indépendantes de celles de la société. Or, non seulement l'État ne peut rendre à la société que des biens qu'il lui a pris, mais encore ne peut-il lui en rendre qu'une partie. Les socialistes oublient que l'État est composé d'hommes, que comme tous les hommes ceux-ci se trouvent dotés du sentiment de personnalité,

autrement dit qu'ils sont mus par leur intérêt personnel (p. 338). Les hommes d'État ne visent donc pas un mythique intérêt général, mais, à l'image de leurs congénères, leur intérêt personnel. Or, les fonctions qu'ils assument rendent plus dangereux les abus de leur sentiment de personnalité que ceux des citoyens.

Les socialistes opèrent une confusion entre gouvernement et société (L, p. 362). Cette confusion génère deux erreurs également graves. D'abord, les socialistes pensent qu'à partir du moment où les libéraux ne veulent pas qu'une chose soit faite par le gouvernement, ils ne voudraient pas qu'elle fût faite du tout (pp. 362-363). Plus encore, elle ne pourrait pas être faite. Or, ce n'est pas parce que le gouvernement n'a aucune légitimité à intervenir, par exemple, dans le secteur culturel, que la culture, bien au contraire, ne prospérerait pas librement. Ensuite, les socialistes pensent qu'une société qui ne serait pas mue par l'État, serait triste. Or, ainsi que l'a démontré Hayek, l'enthousiasme d'une société ne dépend pas des impulsions étatiques.

Le socialisme promeut la prépondérance du politique. Ses diverses chapelles rivalisent d'utopisme et aboutissent à l'érection d'un véritable « marché politique ».

Les années 1840, et tout particulièrement l'an 1848, voient fleurir en France les projets socialistes. Or, ceux-ci sont marqués du sceau de l'utopisme. Bastiat décrit avec simplicité le mécanisme. A partir du moment où la loi délaisse le strict domaine de la justice, où l'on tient que le droit de propriété est une création de la loi et où celle-ci se veut fraternelle, la source des utopies devient inépuisable (JF, p. 313 ; PL, p. 283). Plus encore, les utopies provoquent violence et dilution sociale parce que, incompatibles entre elles, elles se combattent pour s'emparer de la loi (JF, p. 388). Malheur aux peuples qui ne sauront pas limiter la sphère de l'État, met en garde Bastiat ! Cette absence de limitation provoquera tous les maux, de la perte de la liberté à celle de la dignité humaine (SE, p. 141). Le Landais se méfie de la politique et du politique. Il craint le citoyen empli de passions politiques ; il redoute l'homme politique qui se nourrit de ces passions.

L'État, pour Bastiat, se définit comme la force commune instituée pour garantir la propriété, et pour faire régner la justice et la sécurité (E, p. 341). L'État corrompu devient, lui, un instrument d'oppression et de spoliation réciproque. Dès le moment où l'on admet que l'État soit chargé de faire de la fraternité en faveur des citoyens, ceux-ci se transforment en solliciteurs : « l'effort de tous tendra à arracher à la législature un lambeau de privilège fraternel » (JF, p. 313)... Bastiat ne distingue pas entre ceux qui demandent à

l'État de coloniser l'Algérie ou de prohiber le commerce, et ceux qui lui demandent d'organiser le travail ou d'extirper l'égoïsme (E, p. 328). La loi pervertie excite la soif du Pouvoir (PL, p. 284), elle donne aux passions et aux luttes politiques, à la politique en général, une importance disproportionnée (E, p. 349). Autrement dit, elle est un instrument de spoliation généralisée de la société. Celle-ci n'est donc pas menacée par la soif de l'argent, mais par celle du Pouvoir. Puisque la loi est l'exploitation au profit d'intérêts particuliers, tout le monde veut se servir (p. 352). L'État dégénère comme la loi et Bastiat peut en donner la définition suivante, passée au rang d'apophtegme : « l'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde. Car, aujourd'hui comme autrefois, chacun, un peu plus, un peu moins, voudrait bien profiter du travail d'autrui » (p. 332). Chacun aspire donc à devenir législateur afin d'imposer l'ordre social de son invention (PL, p. 284). Bastiat observe que si la loi n'avait pas été pervertie, les publicistes se déchireraient moins à propos du suffrage universel (E, p. 351)... Il n'y a qu'une différence de degré entre le protectionnisme et le communisme, suivant les bonnes ou les mauvaises intentions de l'inventeur (PL, p. 284). Le socialisme n'a été que le continuateur des protectionnistes lorsqu'il a construit sa théorie de la spoliation (SEL, p. 11). Bastiat oppose les bons et les mauvais économistes. Ceux-là mettent au jour ce qui ne se voit pas ; ceux-ci — qui à vrai dire ne sont pas des économistes — s'en tiennent à ce qui se voit. Les hommes politiques se rangent dans cette dernière catégorie. Ils ne s'intéressent qu'à ce qui se voit : la loi qui entend résoudre tel problème social, favoriser telle catégorie socio-professionnelle, etc.. Ils se désintéressent de ce qui ne se voit pas : les effets pervers de la loi, qui se retourne contre ceux-là même qu'il s'agissait de protéger, et son coût. C'est que, à l'inverse des lieux communs, les hommes politiques sont immergés dans le court terme et que leur intérêt personnel ne les porte pas à la prévoyance. Les conséquences de la perversion de la loi deviennent dramatiques pour les citoyens : pillage du Trésor public, impôts écrasants, emprunts accumulés, etc.. Finalement, « après avoir épuisé le présent, on dévorera l'avenir » (JF, p. 313). Bastiat conclut qu'entre deux systèmes, il faut choisir : l'État des libéraux et celui des spoliateurs. Il n'y a pas de troisième voie qui permettrait de « tout exiger de l'État sans rien lui donner » (E, p. 341). C'est une chimère ⁸.

8. Friedrich A. Hayek, *Droit, législation et liberté*, op. cit., pp. 180-181, écrit lui aussi qu'une « troisième voie » est impossible.

2°) *Le despotisme*

La perversion de la loi qui caractérise le socialisme, aboutit en dernier ressort au despotisme. Le socialisme porte atteinte à la dignité humaine et si, comme le libéralisme, il vise à l'harmonie, il ne peut le faire que dans l'arbitraire le plus total.

Le socialisme corrode l'humanité de l'homme : il bafoue sa dignité en supprimant la liberté et, en conséquence, la responsabilité.

Bien qu'ignares, les socialistes proclament leur infaillibilité et ils réclament en fait le despotisme au nom de cette faillibilité (CQ, p. 363). L'individu est nié. L'espèce humaine n'est qu'une « cire molle » (DLR, p. 451), l'humanité « une matière inerte, une argile, que le savant, sous le nom de réformateur, organisateur, peut et doit pétrir à son gré » (p. 442). Les socialistes ne se servent pas des hommes, ils en disposent ; ils n'étudient pas leur nature, ils la changent (BL, pp. 452-453). En bref, ils prennent les hommes pour de « vils matériaux » (HE, p. 37), « de la matière inerte, des molécules passives, des atomes sans spontanéité » (L, p. 363). Cette dernière expression est d'autant plus remarquable que le libéralisme a été accusé de concevoir l'individu comme une monade ou un atome, à tout le moins de le mener à ce triste sort. Le socialisme a imaginé le plus grand despotisme qui soit puisqu'il promet une association forcée étrangement constituée de deux parts : l'ensemble des individus moins un, tous dénués de moralité et d'initiative, des individus qui n'ont plus guère d'humain que le nom ; le socialiste omniscient, doté de toutes les qualités pour organiser la nouvelle société (DLR, p. 451). Les socialistes supposent toujours deux choses inadmissibles : des hommes d'État infaillibles et dénués du mobile consubstantiellement attaché à l'homme, *i.e.* l'intérêt ; une masse amorphe qui se laissera mener, les moyens d'exécution excitant peu l'imagination, pourtant fertile, des organisateurs (HE, pp. 28-29). L'orgueil des socialistes est confondant (L, p. 363). Hayek dirait qu'ils négligent la prime leçon que tout publiciste doit retenir : l'humilité à l'égard du processus social. Les socialistes n'innovent pas, là encore. Ils ne font que recueillir l'héritage des Lumières françaises, imbues de classicisme, qui voyaient dans l'humanité une matière inerte et dans le législateur – l'expression n'est pas innocente sous la plume de Bastiat – la « main mystérieuse » (p. 366) ou « extérieure » (p. 363) seule apte à la mouvoir.

La liberté ayant disparu, la responsabilité, qui lui est nécessairement attachée, s'évanouit. Les individus perdent conscience des notions du juste et de l'injuste (p. 348), du bien et du mal. Ils ne

servent plus de l'expérience qui leur permettait de séparer le bon grain de l'ivraie, de progresser au fil des conjectures et des réfutations. Bastiat reprend implicitement la théorie du despotisme doux si bien décrite par Tocqueville. Revêtue des beaux noms de fraternité et de solidarité, la spoliation va adopter des formes subtiles et ingénieuses inconnues jusque-là de l'humanité (PS, p. 432).

Comme le libéralisme, le socialisme aspire à une société bercée par l'harmonie. Mais si le but est commun, les moyens diffèrent. Le libéralisme veut l'harmonie dans la liberté, alors que le socialisme la trouve en réalité dans l'arbitraire – ce terme repoussoir dont Bastiat use après Constant⁹ – . Les libéraux repoussent comme un fléau l'intervention des forces arbitraires (UE, p. 408). Le Landais n'hésite d'ailleurs pas à distinguer école économiste ou libérale, d'une part, et école arbitraire, d'autre part (p. 410). Deux mots illustrent cet arbitraire : l'incertitude et la haine.

Autant le libéralisme est porteur de certitude, autant le socialisme irradie l'incertitude. Lorsque la loi impose la justice et est ainsi bornée, elle engendre la certitude. Tout individu est fixé sur son avenir puisqu'il sait à l'avance quand et comment la loi peut venir interférer avec lui. La certitude entraîne donc la sécurité, tant dans le présent que dans l'avenir, et la sécurité elle-même provoque de multiples bienfaits : le respect de la propriété, la modération de l'impôt, l'accroissement de l'égalité, le règne de la paix, l'État minimal, l'ordre et la fraternité (JF, pp. 304-312). Le socialisme brise ce cercle vertueux car il est producteur d'incertitude. Une épée de Damoclès pèse toujours sur le travail, le capital, le commerce et l'industrie (PL, p. 287). La loi juste est un point fixe et immuable ; la loi fraternelle mène à l'infini et à l'inconnu (L, p. 389). La théorie des anticipations rationnelles n'a plus aucune chance de jouer ; la propriété n'est plus apte à coordonner l'action humaine. Le socialisme fait en effet planer l'incertitude sur l'activité des individus et l'incertitude a pour conséquence finale de paralyser cette activité (JF, pp. 303 & 312).

Le socialisme se veut fraternel ; il est en réalité haineux. Bastiat s'étonne tout d'abord de l'agressivité et de la méchanceté des socialistes à l'égard des libéraux, alors pourtant que ces derniers visent avec

9. Friedrich A. Hayek, *ibid.*, p. 9, donne le sens du terme « arbitraire » : « une action déterminée par une volonté que n'arrête aucune règle générale (...) ». Benjamin Constant, *Des réactions politiques, 1797 in Id., De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier. Des réactions politiques. Des effets de la Terreur*, Philippe Raynaud (éd.), Flammarion, 1988, p. 141, écrit que l'arbitraire, c'est l'absence des règles, des limites, des définitions, en un mot de tout ce qui est précis.

honnêteté intellectuelle à l'harmonie ¹⁰. Surtout, la spoliation légale est un facteur de guerre sociale ¹¹. Elle la provoque d'ailleurs de toutes pièces. Même si elle se pare du beau nom de fraternité, elle provoque discorde, misère et haines (p. 320). Le socialisme peut être envisagé comme le plus irrationnel de tous les despotismes et, partant, de tous les égoïsmes (IF, p. 333) ¹².

Incertain, haineux, le socialisme est aussi instable. Le libéralisme limite le Pouvoir, mais ce Pouvoir resserré est puissant car respectable et respecté (HE, p. 18). Le socialisme, lui, dilate le Pouvoir et finit par l'affaiblir. La loi devenue fraternelle, la législation devient un champ de bataille qui oppose rêveries et cupidités (L, p. 389). Si l'individu n'a plus le sens de la responsabilité puisqu'il a perdu sa liberté, l'État lui, devient responsable de tout, à commencer par l'ensemble des souffrances ressenties dans la société. Chaque souffrance devient donc une cause de révolution (p. 386), alors pourtant que l'ensemble des penseurs français de la première moitié du XIX^e siècle entend, d'une manière ou d'une autre, clore l'ère troublée des révolutions. La fraternité légale conduit jusqu'au communisme, stade suprême du socialisme (p. 389).

III – LA SPOLIATION UNIVERSELLE : LE COMMUNISME

Comme Tocqueville, certes de manière moins approfondie, Bastiat pressent le despotisme doux qui accompagne l'État-providence. Mais il serait injuste de dire qu'il n'a pas anticipé le totalitarisme. Précurseur de Hayek, il a compris que toute atteinte aux principes libéraux faisait, en dernier ressort, le lit du communisme. Il en donne tout d'abord les caractéristiques (A) avant de s'interroger, de manière forte originale, sur sa disparition (B).

10. Yves Guyot, *Les principes de 1789 et le socialisme*, 1894, in *Id., op. cit.*, p. 141, marche sur les brisées de Bastiat : « Nous ne devons pas nous laisser intimider par les injures, les calomnies, les menaces, le tapage et les cris de victoire que poussent les socialistes. »

11. Une nouvelle fois, bien qu'il ne le cite pas, Guyot, *Les principes de 1789 et le socialisme in ibid.*, p. 252, démarque Bastiat : « La politique socialiste est la guerre sociale. »

12. Bastiat reprend implicitement la théorie tocquevillienne de l'« individualisme », d'une manière toute aussi contestable et qui ne fera pas florès (IF, pp. 330-335)

A – Les caractéristiques du communisme

Bastiat s'attache à donner une définition précise du communisme (1°). Cette définition même permet de comprendre les raisons pour quoi le communisme est d'une extrême dangerosité (2°).

1°) *La définition du communisme*

La forme extrême du socialisme qu'est le communisme, a retenu l'attention de Bastiat. Celui-ci en livre une définition générale avant, plus finement, de mettre au jour ses trois grandes manifestations.

Bastiat définit à plusieurs reprises le communisme comme la communauté des biens (PS, p. 418), la tendance des biens à devenir le commun héritage des hommes (SE, p. 39) ou encore la jouissance en commun des biens (HE, p. 14). Le communisme rejette la propriété. Il arrange artificiellement la société, selon l'imagination et la volonté d'un homme qui fait fi de l'observation des faits et de l'expérience du passé (DC, pp. 116-117). L'opération est simple, pour ne pas dire simpliste : certains ayant du superflu, d'autres n'ayant pas le nécessaire, la mise en commun des richesses provoquerait le bonheur de tous (p. 118).

En réalité, il existe trois manières de réaliser la communauté des biens. La première ne pose pas de difficulté au libéral. Il s'agit des hommes qui, effectivement et volontairement, mettent leur travail et leur vie en commun. La seconde est la mise en masse de toutes les valeurs existantes et de leur partage égal : c'est la « spoliation universelle » (PC, pp. 514-515). La dernière est l'interventionnisme étatique. L'État a pour mission alors d'équilibrer les fortunes, de réaliser l'œuvre du nivellement par le truchement de la spoliation (p. 515). Ce terme est une nouvelle fois central : « le cachet spécial du communisme, c'est le nivellement par voie de spoliation » (p. 519).

2°) *La dangerosité du communisme*

Nul doute que le communisme soit, selon Bastiat, une « séduisante chimère », mais une « affreuse réalité » (BS, p. 470). En fait, le Landais distingue selon le niveau de dangerosité. Le critère tient à la nature de spoliation.

Avec un paradoxe apparent, Bastiat tient que la spoliation universelle est loin d'être la plus dangereuse. En effet, dans sa forme la plus

naïve, le communisme fait horreur ; donc, il n'est pas dangereux (PC, p. 515).

Au contraire, la spoliation partielle ne laisse pas d'inquiéter, car elle est séduisante, donc dangereuse (pp. 515-516). Dans tous les cas, le communisme, fruit de l'enseignement classique pour Bastiat au même titre que le socialisme, produirait des résultats horribles (BS, p. 448). L'arbitraire serait inévitable (DC, p. 120) ; les citoyens deviendraient des assistés et des irresponsables (p. 121-122) ; le communisme paralyserait l'esprit d'initiative, partant il tarirait la source du bien-être et du progrès (p. 118). En substance, le communisme, c'est la guerre, la guerre de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, celle du plus grand nombre contre le petit nombre (p. 122). Il doit donc, d'une manière ou d'une autre, disparaître.

B – La disparition du communisme

Dire que Bastiat souhaite la disparition du communisme, c'est énoncer, semble-t-il, un poncif. Sa pensée est autrement subtile. Bien sûr, il entend trouver tous les vaccins possibles contre le communisme et les inoculer (1^o). Surtout, et ceci peut surprendre, il entend en réalité consacrer le communisme (2^o).

1^o Les vaccins contre le communisme

Bastiat a écrit qu'il n'existe que deux moyens pour se préserver du communisme.

Le premier moyen est la diffusion des connaissances économiques au sein des masses. A l'époque où Bastiat intervient, il convient de rappeler que le terme d'économiste est synonyme de libéral.

Le second moyen est « la parfaite équité des lois émanées de la bourgeoisie » (p. 123). Les conservateurs qui tiennent les leviers du pouvoir doivent, au demeurant dans leur intérêt aussi, abandonner leurs pratiques scandaleuses, à commencer par le protectionnisme. Autrement dit, sous peine de devenir universelle, la spoliation légale doit expirer.

2^o La consécration du communisme

La rhétorique de Bastiat ne dédaigne pas les coups de théâtre. Le Landais n'a pas de mot assez dur pour vitupérer le communisme,

cette spoliation universelle bête à en pleurer. Et pourtant, il entend ramener au bercail les brebis égarées.

Au même titre que pour le socialisme, c'est le libéralisme qui consacre les fins du communisme. Cette conclusion paradoxale mérite des explications. Le libéralisme est œcuménique. Que veulent les socialistes ? Le partage équitable entre le capital, le talent et le travail (PS, p. 418) ? Or, le libéralisme aboutit à ce partage. L'association ? Or, la société libérale est la plus belle des associations, car c'est une association libre (HE, p. 14). Que veulent les communistes ? La communauté des biens. Or, le libéralisme aboutit à cette communauté, car le principe de la propriété tend à réaliser l'égalité parmi les hommes (PS, p. 424). C'est donc par les moyens du libéralisme que sont réalisés les fins du socialisme et du communisme. Réalisées et même dépassées (HE, p. 14-15).

En réalité, il existe un vrai communisme et un faux communisme, et il en est de même pour le socialisme. C'est la concurrence et certainement pas sa suppression, qui est l'aiguillon de l'égalité des conditions et du bien-être. Socialistes et communistes se fourvoient. Le « vrai communisme » et le « vrai socialisme » ne seront pas le fruit de l'arbitraire, mais celui de la Liberté (SE, p. 45). Le communisme – quel rebondissement ! – est soluble dans le libéralisme.

Protectionnisme et Communisme pose sans détour l'alternative fondamentale (PC, p. 544). Tout dépend du rôle donné à l'État. Soit le gouvernement prend aux uns pour donner aux autres, de manière à pondérer les profits, les chances et le bien-être. S'en suivront une politisation généralisée de la société, un « marché politique » poussé à son acmé, une guerre sociale, en dernier ressort le despotisme. Soit le gouvernement n'a d'autre fonction que de garantir à chacun sa propriété. S'en suivra l'harmonie. Bastiat martèle que la solution du problème social se trouve dans la Liberté (L, p. 391). Il pose une question dont la réponse ne fait aucun doute : quels sont les peuples les plus heureux, les plus moraux, les plus paisibles ? Ce sont ceux où la loi intervient le moins dans l'activité privée et où le gouvernement se fait le moins sentir. Autrement dit, ce sont ceux qui, sans jamais l'atteindre, se sont le plus rapprochés de la seconde branche de l'alternative fondamentale. Malheureusement, en France surtout, les maux existants n'ont pas été imputés comme ils auraient dû l'être. Ils l'ont été à l'absence prétendue d'interventionnisme ou à son insuffisance, au lieu de l'avoir été à l'interventionnisme étatique multiforme. De là le poignant cri du cœur poussé par Bastiat dans la conclusion de

sa dernière œuvre achevée : « qu'on mette enfin à l'épreuve la Liberté » (p. 393) !

Jean-Philippe FELDMAN

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'Université Bretagne-sud
Avocat à la Cour de Paris

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Les indications bibliographiques essentielles se trouvent dans l'article suivant : Jean-Philippe Feldman, « Bastiat précurseur de Hayek ? Essai sur la proclamation des principes libéraux et leur dévoiement par le processus de socialisation » *Journal des Économistes et des Études Humaines*, vol. VI, n° 4, décembre 1995, pp. 621-654.

*Adde ** :

Maurice BASLÉ & al., *Histoire des pensées économiques. Les fondateurs*, Sirey, 1988, 373 p.

Frédéric BASTIAT, *Selected Essays on Political Economy*, George B. de Huszar (éd.), introd. Friedrich A. Hayek, Irvington-on-Hudson, N.Y., The Foundation for Economic Education, 1995.

Benjamin CONSTANT, *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier. Des réactions politiques. Des effets de la Terreur*, Philippe Raynaud (éd.), Flammarion, 1988, 187 p.

Jacques GARELLO (dir.), *Aimez-vous Bastiat ?*, Romillat, 2002, 299 p.

Charles GIDE & Charles RIST, *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, Sirey, 6^e éd., 1944, *Reprint*, Dalloz, 2000, IX-896 p.

Jacques DE GUÉNIN, « Frédéric Bastiat avait tout compris », *Liberté économique et progrès social*, n° 88, février 1999, pp. 10-20.

Yves GUYOT, *La tyrannie collectiviste*, Les Belles Lettres, 2005, 303 p.

Lucien JAUME, *L'individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Fayard, 1997, 591 p.

Journal des Économistes et des Études Humaines, « Frédéric Bastiat. 1801-1850 », vol. XI, n° 2/3, juin/septembre 2001.

Edouard LABOULAYE, *L'Etat et ses limites*, Charpentier, 1863.

Leonard LIGGIO, « Frédéric Bastiat et l'école française du laissez-faire », *Liberté économique et progrès social*, n° 97, juillet 2001, pp. 13-36.

* Sauf indication contraire, les ouvrages sont édités à Paris.

- Robert LOZADA, « Frédéric Bastiat et les économistes du xx^e siècle. Du dénigrement à l'apologie », *Liberté économique et progrès social*, n° 97, juillet 2001, pp. 23-36.
- Gérard MINART, *Frédéric Bastiat (1801-1850). Le croisé du libre-échange*, L'Harmattan, 2004, 190 p.
- Philippe NEMO, *Histoire des idées politiques aux temps modernes et contemporains*. P.U.F., 2002, 1428 p.
- Jean-Claude PAUL DEJEAN, « Les années de formations de Frédéric Bastiat. 1801-1844 » in Alain Madelin (dir.), *Aux sources du modèle libéral français*, Perrin/Association d'Histoire de l'Entreprise, 1997, pp. 155-166.
- Alain PEYREFITTE, *La société de confiance. Essai sur les origines du développement*, Odile Jacob, 2005, 717 p.
- Joseph A. SCHUMPETER, *Histoire de l'analyse économique. II l'Age classique (1790 à 1870)*, trad. Jean-Claude Casanova (dir.), Gallimard, 1983, 499 p.
- Philippe SOLAL & Abdallah ZOUACHE, « Ordre naturel, raison et catallactique : l'approche de F. Bastiat », *Journal des Économistes et des Etudes Humaines*, vol. X, n° 2/3, juin/septembre 2000, pp. 409-420.
- Daniel VILLEY & Colette NÊME, *Petite histoire des grandes doctrines économiques*, Litec, 1992, 426 p.